

## LES STRATÉGIES RÉGIONALES D'INNOVATION EN VUE DE LA SPÉCIALISATION INTELLIGENTE DES RÉGIONS FRANÇAISES

Investir de manière optimisée dans un petit nombre de secteurs innovants pour maximiser leur compétitivité au niveau mondial, tel est l'enjeu de la spécialisation intelligente des régions françaises. Condition imposée par l'Union européenne pour bénéficier de fonds européens, la spécialisation intelligente vise à encourager le développement économique équilibré des régions européennes.

Pour la période 2014-2020, la Commission européenne a souhaité que les régions concentrent leur investissement en matière de recherche et d'innovation au moyen de stratégies de spécialisation intelligente.

### Le concept de « spécialisation intelligente »

Dans un contexte de mondialisation exacerbée, où la question de la compétitivité est devenue centrale, l'Union européenne a choisi de créer les conditions favorables pour une économie compétitive par le biais de la stratégie Europe 2020. Cette stratégie encadre les politiques économiques des 28 Etats-membres.

Lancée en juin 2010, elle vise à stimuler une croissance intelligente, en investissant efficacement dans la recherche et l'innovation ; durable, en donnant la priorité à une économie sobre en carbone et inclusive, en mettant l'accent sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. L'ambition européenne en matière d'innovation est d'investir 3% du PIB dans la R&D.

La « spécialisation intelligente » est conçue par la Commission européenne comme un levier déterminant pour la contribution de la politique de cohésion à

la stratégie Europe 2020. Aussi, si ce concept n'est pas nouveau, il est au cœur de politique de cohésion 2014-2020 et a été identifié comme levier important de dynamisation du système français de recherche, développement et innovation dans l'accord conclu entre la Commission européenne et la France pour la mise en œuvre des fonds européens (Accord de partenariat).

A l'échelle régionale, l'ambition est de définir des stratégies pour la recherche et l'innovation au service des objectifs européens et adaptées aux atouts et contraintes locales. Ces stratégies de spécialisation intelligente doivent être priorisées sur des domaines innovants qui conféreront aux territoires un avantage concurrentiel dans l'économie mondiale.

### Un nouveau levier pour les territoires et leurs écosystèmes régionaux innovants

La définition de ces stratégies est une condition essentielle pour bénéficier du fonds européen de développement régional (FEDER) sur le champ de la recherche et de l'innovation. Pour réaliser cet exercice, les régions ont pu s'appuyer sur l'expérience récente de définition et de mise en œuvre des stratégies régionales d'innovation (SRI), initiée lors de la période 2007-2013.

La définition des stratégies régionales d'innovation en vue de la spécialisation intelligente (SRI-SI) a été réalisée dans des contextes très distincts. En effet, si certaines régions sont fortement dotées en matière de capacités de recherche, développement et innovation et sont identifiées comme leader en Europe, d'autres régions se caractérisent par des tissus économiques moins enclins à innover. L'appropriation et la traduction du concept de spécialisation intelligente ont donc été variables d'une région à l'autre.

#### CONCEPTS CLÉS DE LA SPÉCIALISATION INTELLIGENTE

connaissance du tissu économique et de l'écosystème de l'innovation
« découverte entrepreneuriale » (implication étroite du secteur privé)
choix d'une spécialisation dans des secteurs technologiques spécifiques
recherche d'une diversification associée
ouverture aux autres régions européennes
définition d'un plan d'actions et d'un budget
structuration d'une gouvernance et d'une animation de l'écosystème de l'innovation
mise en place d'un système de suivi et d'évaluation

Cet exercice a cependant été l'opportunité pour chaque région de préciser ses spécificités, ses atouts et son positionnement en termes de recherche et d'innovation. Il s'agissait aussi de catalyser une démarche de découverte entrepreneuriale mobilisant l'écosystème innovant régional autour d'une stratégie élaborée et déployée de manière partagée.

A un moment charnière de renforcement des compétences des régions en matière de développement économique, ces stratégies ont ainsi pour conséquence directe de :

- générer plus d'innovation ;
- maximiser l'effet de levier du soutien à l'innovation ;

- et accompagner les projets innovants jusqu'au marché.

Cet exercice a enfin été réalisé à un moment où le cadre stratégique national et européen en faveur de l'innovation était en pleine mutation (nouvelle politique de cohésion, Horizon 2020, nouvelle France industrielle, nouvelle donne pour l'innovation, programme d'investissement d'avenir). Cette démarche a donc constitué une première étape pour répondre au besoin de cohérence, de coordination et de visibilité des politiques en faveur de l'innovation aux échelles régionales, nationales et européennes, exprimé par les acteurs de l'innovation.

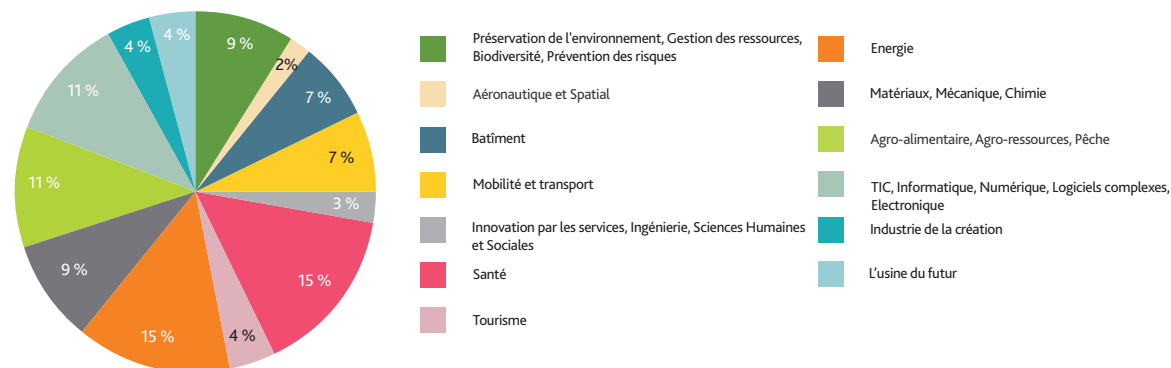
## Les lignes de force des régions françaises en matière d'innovation

Quelques grandes lignes de force se dégagent des SRI-SI à l'échelle nationale :

- La **santé** est un secteur de spécialisation pour presque toutes les régions.
- L'**énergie**, ainsi que l'**agro-alimentaire**, les **agro-ressources** et la **pêche** sont des thèmes centraux pour une large majorité des régions.
- Les **TIC**, le **numérique**, l'**informatique**, les **logiciels complexes** et l'**électronique**, la **préservation de l'environnement**, la **gestion des ressources**, la **biodiversité** et la **prévention des risques**, ainsi que la **mobilité** et les **transports** sont des champs de spécialisation pour plus de la moitié des régions.

Toutes les régions prennent en compte le développement durable dans la définition de leurs domaines de spécialisation intelligente. Les secteurs liés aux matériaux, à la mécanique et à la chimie ainsi que l'usine du futur intègrent de manière significative les enjeux d'éco-innovation.

### Répartition des domaines de spécialisation intelligente des régions françaises par marché ciblé



Source : « Synthèse des stratégies régionales de l'innovation en vue de la spécialisation intelligente des régions françaises », CGET-août 2015

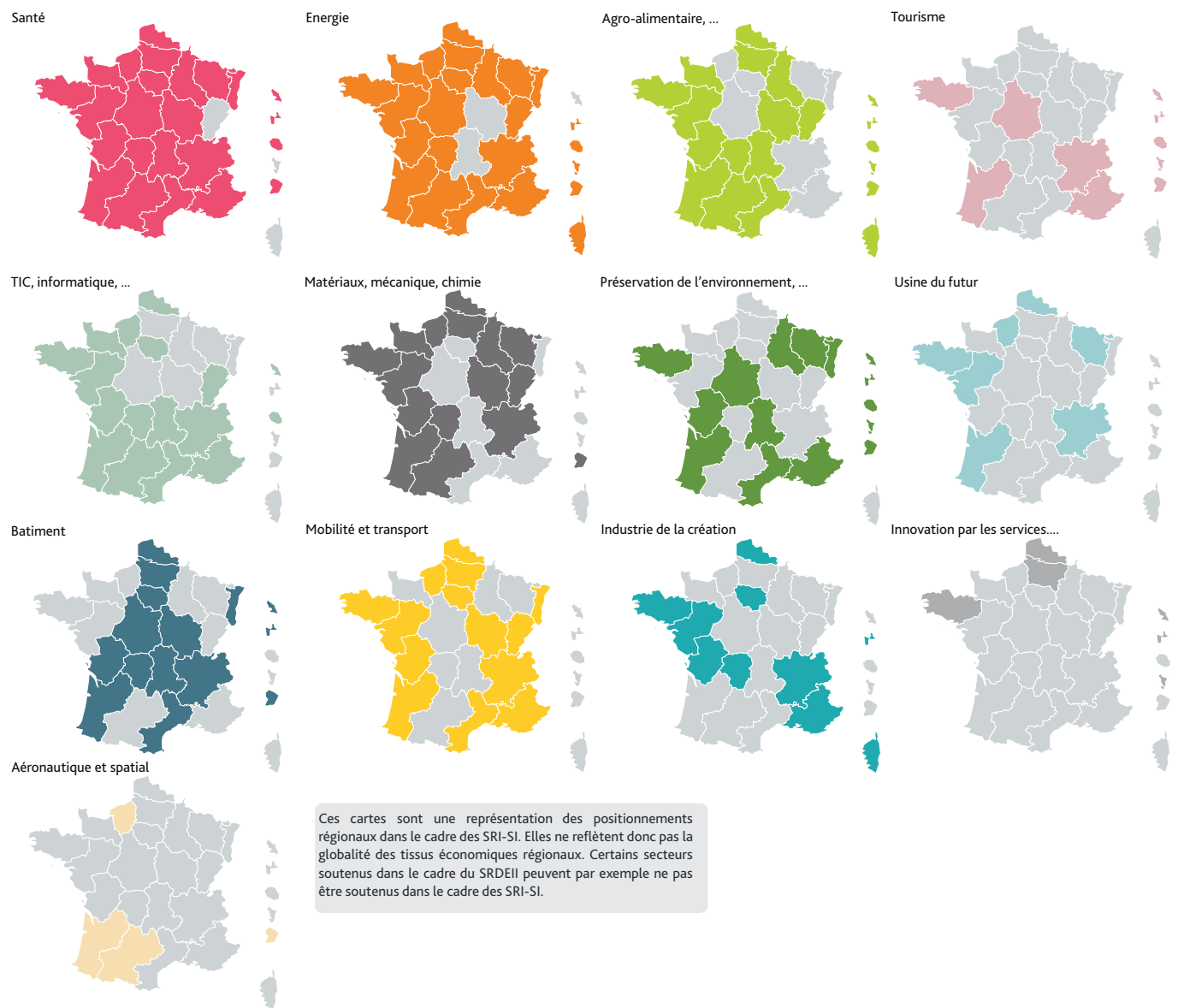
## Les prochaines étapes pour un processus de spécialisation réussi

La définition de plans d'actions cohérents avec les ambitions stratégiques identifiées dans les SRI-SI a été une étape essentielle pour garantir l'atteinte des objectifs que se sont fixés les territoires. La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation performant constitue maintenant une des étapes importantes du déploiement des stratégies, dans la mesure où ce système permettra à la fois le suivi l'avancement de ce processus mais aussi d'apporter un éclairage pour faire évoluer la stratégie au fil du temps. Le succès de ces stratégies dépendra notamment de la capacité des territoires à concentrer les ressources sur des plans

d'actions en soutien de leurs objectifs et activités stratégiques.

La réussite de ce processus dépendra aussi de la capacité à animer la démarche dans le temps, à soutenir un processus de découverte entrepreneuriale impliquant l'écosystème régional innovant, à se coordonner avec les autres régions françaises et européennes pour optimiser les bénéfices des transferts de compétences, de connaissances et de technologies sur les territoires, etc. Enfin, ce sont autant de chantiers qui pourront bénéficier d'échanges de bonnes pratiques et de coopérations entre les territoires.

## Synoptique des positionnements régionaux dans les SRI-SI par marché ciblé



Source : « Synthèse des stratégies régionales de l'innovation en vue de la spécialisation intelligente des régions françaises », CGET-août 2015

## Des stratégies au cœur de l'actualité des régions

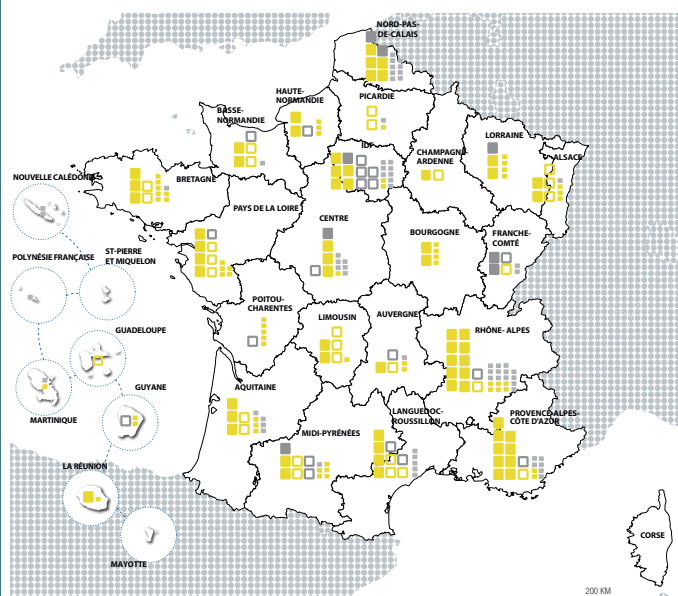
La définition de la stratégie ne constitue qu'une première étape du processus de spécialisation intelligente qui va s'étendre sur toute la période de programmation 2014- 2020 des fonds européens. En effet, les SRI-SI maintenant mises en œuvre, font l'objet d'un suivi, vont être évaluées, puis connaîtront des ajustements et des approfondissements en fonction des évolutions du tissu économique et de l'écosystème régional de l'innovation notamment.

Le déploiement des SRI-SI se produit dans le contexte de la réforme territoriale de fusion des régions et le renforcement des compétences des métropoles et des conseils régionaux en matière de développement économique. La mise en œuvre de cette réforme est de nature à faire évoluer les liens entre régions, ainsi qu'entre régions et métropoles sur ce champ. Leurs

stratégies en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation pourront être impactées. La mise en œuvre des SRI-SI devra donc se faire en tenant compte de ce nouvel équilibre territorial. La fusion des SRI-SI n'est cependant pas attendue par la Commission européenne avant la fin de la période de contractualisation 2014-2020.

Les SRI-SI s'inscrivent dans le cadre plus global des politiques publiques régionales et constitueront un élément structurant pour la définition des nouvelles stratégies telles que les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et les schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

## Les clusters français, des acteurs structurants des SRI-S3



- Plus de 60% des domaines de spécialisation intelligente sont structurés autour d'un pôle de compétitivité au moins.
- Près de 60% des domaines de spécialisation intelligente s'articulent autour d'un cluster que ce soit un cluster régional ou une grappe d'entreprises.
- Près de 30% des domaines de spécialisation intelligente s'articulent autour d'au moins une grappe d'entreprises.
- De manière générale, parmi les 23 régions qui possèdent sur leur territoire au moins une grappe d'entreprise, 83% en ont valorisé au moins une dans leur stratégie.

**Territoire d'un pôle de compétitivité : une région principale et des régions secondaires**

■ Présence d'une structure de gouvernance d'un pôle et d'établissements membres (= région principale)

□ Régions secondaires

**Grappes d'entreprises**

■ Présence d'une structure de gouvernance d'une grappe d'entreprises dans la région

**Pôles de compétitivité et grappes d'entreprises dans la SRI - SI**

● Valorisés dans la SRI - SI

● Non valorisés dans la SRI - SI

Source : « Synthèse des stratégies régionales de l'innovation en vue de la spécialisation intelligente des régions françaises », CGET-août 2015

## La synthèse des SRI-SI réalisée par le CGET

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a publié en août 2015, une *synthèse des stratégies régionales d'innovation en vue de la spécialisation intelligente des régions françaises*. Cette synthèse souligne la diversité des contextes dans lesquels les régions ont défini leur stratégie. Elle met en lumière les évolutions entre la première génération de stratégies régionales d'innovation et la nouvelle, ainsi que l'avancement des régions face aux grands principes de la spécialisation intelligente, tels que définis par la Commission européenne. Elle donne une vision d'ensemble

des SRI-SI à l'échelle nationale et met en avant leur articulation avec les autres politiques européennes et nationales de soutien à l'innovation.

Cette synthèse vise à accompagner le processus de spécialisation intelligente des régions, en mettant en avant des pratiques intéressantes ou en facilitant la connaissance des autres régions. Elle donne aux acteurs de l'innovation et aux décideurs publics une vision d'ensemble de ces stratégies.

## Une analyse au cœur des missions du CGET

Cette synthèse trouve sa place dans l'offre de services du CGET à destination des territoires sur le champ de la recherche, du développement du transfert et de l'innovation et dans le cadre de sa mission de coordination des fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014-2020.

L'innovation constitue un levier essentiel de la politique d'égalité des territoires :

- Les territoires sont des lieux d'innovation : si l'on constate un phénomène de concentration des activités de la R&D dans les territoires métropolitains, les autres territoires sont aussi des lieux d'innovation, qu'elle soit sociétale, organisationnelle, frugale (« faire mieux avec moins »), en réponse aux enjeux auxquels ils sont confrontés.

- Les territoires sont acteurs collectifs d'innovation : ils abritent des écosystèmes territorialisés de l'innovation (citoyens, associations, entreprises, laboratoires, universités, pôles de compétitivité, grappes d'entreprises, etc.), qui bénéficient des infrastructures, des services et des financements des acteurs privés et publics du territoire. Ces écosystèmes d'innovation peuvent, en outre, mobiliser la population pour tester les nouvelles solutions développées.

- Les territoires sont aussi des bénéficiaires de l'innovation, car les processus d'innovation impactent les territoires en termes de création de richesses, d'emplois, d'amélioration de la qualité de vie et d'attractivité du territoire, de déploiement de solutions et de services innovants.

Aller plus loin

Centre de ressources du site Europe en France : [www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation)

- [Synthèse](#) des stratégies régionales d'innovation en vue de la spécialisation intelligente, 2015
- Des stratégies régionales d'innovation aux stratégies de spécialisation intelligente : [bonnes pratiques identifiées dans huit régions françaises](#), 2013
- [Guide](#) pour la préparation des stratégies de spécialisation intelligente des régions françaises, 2012
- [Synthèse](#) des stratégies régionales d'innovation des régions françaises, 2012

Centre de ressources du site du CGET : [www.cget.gouv.fr/ressources/publications](http://www.cget.gouv.fr/ressources/publications)

- [L'innovation dans les territoires à faible densité](#), 2015

septembre 2016